



global witness

Améliorer la Transparence dans le Secteur Forestier

Rapport Annuel de la Transparence

Pays: Ecuador

Partenaire: Grupo FARO - Fundación para el Avance de las Reformas y las Oportunidades

Année: 2012

Langage: Français

© Améliorer la Transparence dans le Secteur Forestier

Toutes les pages spécifiques aux pays sont gérées indépendamment par les organisations opérant dans les pays respectifs. [Veuillez consulter la page 'responsabilité légale' sur le site Web.](#)









Fichier créé le: 25-Apr-16








Améliorer la Transparence dans le Secteur Forestier

Améliorer la transparence du secteur forestier est un programme de quatre années dont l'objectif est d'aider les groupes de la société civile de pays riches en forêts à défendre une transparence accrue et une bonne gouvernance. Un volet important du programme repose sur les bulletins d'évaluation annuels des partenaires d'ONG indépendants, qui permettent de dresser un état des lieux du secteur forestier dans leur pays. Le nombre de partenaires d'ONG augmente chaque année. Ainsi, en 2009, le programme englobait le Cameroun, le Ghana, le Libéria et le Pérou, auxquels se sont joints en 2010 l'Équateur et, en 2011, le Guatemala et la République démocratique du Congo (RDC).

Le bulletin d'évaluation 2011 repose sur 20 indicateurs clés ayant trait aux importantes dispositions du cadre juridique et réglementaire qui régissent la gouvernance dans le secteur forestier. Les partenaires ont collecté des données sur 20 indicateurs communs en juillet et août 2011. Chacun de ces indicateurs comprend une évaluation « objective » de l'existence de dispositions claires et d'informations publiquement disponibles s'y rapportant, se concluant par l'octroi de la mention « oui », « non » ou « en partie ». Viennent ensuite une évaluation plus « subjective » de l'existence d'éléments démontrant une évolution de la situation depuis le dernier bulletin (pour les pays qui avaient déjà publié un bulletin en 2010), et une analyse permettant de savoir si la disposition en question confère un accès transparent à l'information et/ou au processus décisionnel. La collecte de données s'appuie en grande partie sur des recherches théoriques, par exemple à partir des sites Internet des institutions gouvernementales et d'autres sources officielles d'information, et elle est complétée le cas échéant par une prise de contact avec les principaux détenteurs de l'information ainsi que par des demandes d'information spécifique. Le tableau ci-après répertorie les catégories de données collectées en 2011

Existe-t-elle ?	Est-elle accessible ?	Indicateur	
Oui – une disposition spécifique est incluse dans les lois et normes en vigueur adoptées par l'État et s'applique au secteur forestier	Oui – le public peut y accéder à partir de sources officielles (sites Internet, publications, médias)	Oui	
	En partie – certaines informations sont fournies mais pas dans leur intégralité (par ex. seules certaines parties de manuels)	En partie	
	Non – bien qu'il existe des preuves de son existence, l'exigence n'est pas disponible (comprend les cas où elle n'est disponible qu'auprès de sources non officielles)	Non	
En partie – en cours d'élaboration, mais pas encore inscrite dans la loi ; ou disposition ou pertinence limitée pour le secteur forestier	En partie – certaines informations sont fournies mais pas dans leur intégralité (par ex. seules certaines parties de manuels)	Oui	
	En partie – certaines informations sont fournies mais pas dans leur intégralité (par ex. seules certaines parties de manuels)	En partie	
	Non – bien qu'il existe des preuves de son existence, l'exigence n'est pas disponible (comprend les cas où elle n'est disponible qu'auprès de sources non officielles)	Non	
Non – Aucune disposition en vigueur ou aucun projet d'en établir une (bien que son existence soit souhaitable)		Non	
Non applicable – non pertinente pour le contexte spécifique au pays		N/A	

Les changements sur l'année écoulée ont été évalués de la façon suivante :

-  Amélioration significative – développement majeur, par exemple l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi ou d'un système d'information
-  Amélioration – certains pas en avant, par exemple le lancement d'initiatives susceptibles d'améliorer la transparence
-  Aucun changement – aucune preuve de changement majeur dans le contexte général de la transparence
-  Situation aggravée – dégradation de la situation, par exemple lancement d'opérations forestières dénuées de transparence
-  Sérieuse aggravation - détérioration majeure, par exemple abrogation de lois ou de systèmes qui prévoyaient la transparence

Des informations spécifiques sont en outre précisées, quant au titre complet des lois ou normes, le nom des institutions responsables de leurs applications, les dates de leurs adoptions, et les sites web ou autres sources officielles où elles peuvent être trouvées.

